

BAREME HONORAIRES D'AGENCE

Transactions

Pour les montants inférieurs à 130.000 €	8.000 € TTC
Pour les montants compris entre 131.000 € et 180.000 €.....	6% TTC
Pour les montants compris entre 181.000 € et 300.000 €	5 % TTC
Pour les montants compris entre 301.000 € et 500.000 €	4 % TTC
Pour les montants compris entre 501.000 € et 700.000 €.....	3,5 % TTC
Pour les montants compris entre 701.000 € et 1.000.000 €.....	3 % TTC
Pour les montants supérieurs	2,5 % TTC

Honoraires d'agence charge acquéreur. (Les prix affichés sur les annonces s'entendent honoraires d'agence TTC inclus)

Mandats signés avec les promoteurs Lotisseurs:

Charge vendeur 6% TTC sur le montant TTC

VIP PROMOTION 3.5 % TTC sur le montant TTC

Mandats de recherches : honoraires charge acquéreur

Mandats exclusifs : -0.5 % sur le barème ci-dessus

Locations

Locaux professionnels ou baux commerciaux : 7% TTC du loyer annuel hors charges.
Pack (les honoraires de visites, de constitution de dossier, de rédaction de bail) et état des lieux

Charge bailleur TTC

70% du loyer mensuel hors charges pour le pack et l'état des lieux.

La part de l'état des lieux sera facturé 1,5€/m² Dans la limite des plafonds de la zone concernée.

Charge locataire TTC

70% du loyer mensuel hors charges pour le pack et l'état des lieux.

La part de l'état des lieux sera facturé 1,5€/m²

Pour les locations meublées un supplément égal à 1.5 euros TTC/M² charge bailleur et charge locataire.

Charge locataire : dans la limite de ceux payés par le bailleur.